Nations Unies A/76/89



Distr. générale 18 juin 2021 Français

Original: anglais/français

Soixante-seizième session Point 106 de la liste préliminaire* Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Page
I.	Introduction	2
II.	Réponses reçues des gouvernements	2
	Albanie	2
	Algérie	4
	Chypre	14
III.	Réponse recue de l'Union européenne.	15







I. Introduction

- 1. Dans sa résolution 75/86, l'Assemblée générale a félicité les pays méditerranéens des efforts qu'ils déployaient pour faire face de façon globale et concertée aux défis qui leur étaient communs, dans un esprit de partenariat multilatéral, leur objectif général étant de faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité.
- 2. L'Assemblée générale a engagé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le risque d'utilisation d'armes de destruction massive par des terroristes, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité de la région, empêchant la situation politique, économique et sociale de s'améliorer, et qui compromettent les relations amicales entre les États, entravent le développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits humains et des libertés fondamentales et à la destruction du fondement démocratique des sociétés pluralistes.
- 3. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixanteseizième session un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport, établi à l'aide d'informations transmises par les États Membres, fait suite à cette requête.
- 4. À cet égard, une note verbale datée du 18 février 2021 a été adressée à tous les États Membres pour solliciter leurs vues sur le sujet. Des réponses ont été reçues des Gouvernements albanais, algérien et chypriote. Elles figurent dans la section II ciaprès. La réponse reçue de l'Union européenne est reproduite à la section III. Les réponses reçues après le 31 mai 2021 seront affichées sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement, dans la langue de l'original. Aucun additif ne sera publié.

II. Réponses reçues des gouvernements

Albanie

[Original : anglais] [31 mai 2021]

L'Albanie a la ferme volonté de garantir la sûreté et la sécurité de la région méditerranéenne.

Dans le domaine du transfert d'armes, l'Albanie plaide pour une transparence totale et communique chaque année des informations dans le cadre du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, du Traité sur le commerce des armes, du Rapport régional sur l'exportation d'armes (pour les pays de l'Europe du Sud-Est) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Ministère albanais de la défense contribue à diverses initiatives régionales et à des projets menés dans le domaine de la sécurité et de la défense, auxquels certains pays de la région méditerranéenne participent également. L'accent est mis sur la coopération et la poursuite d'un dialogue ouvert entre les parties afin de resserrer les liens et d'instaurer une confiance mutuelle.

1. Réunion des ministres de la défense des pays de l'Europe du Sud-Est

Au second semestre de 2019, l'Albanie a assuré la présidence du secrétariat de la Réunion des ministres de la défense des pays de l'Europe du Sud-Est. Dans le cadre de cette initiative, elle a mis en avant la pertinence du processus concerné en tant que

mécanisme efficace de renforcement de la confiance en Europe du Sud-Est, sachant que cette instance permet d'approfondir les relations entre les pays participants et contribue à leurs démarches en faveur d'un avenir euro-atlantique commun.

Les priorités de l'Albanie sont notamment les suivantes : consolider le mécanisme de renforcement de la confiance ; intensifier la coopération militaire en Europe du Sud-Est ; améliorer le degré d'interaction avec d'autres organisations internationales, à savoir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies ; contribuer à certaines opérations et missions avec la force multinationale de paix pour l'Europe du Sud-Est ; accroître l'interopérabilité de la Brigade d'Europe du Sud-Est et sa capacité de déploiement dans le cadre d'opérations de paix ; promouvoir la « politique de la porte ouverte » afin de réaffirmer l'attachement de l'Albanie à l'esprit de franchise de cette initiative, qui contribue à la paix et à la sécurité dans la région euro-atlantique.

Les forces armées albanaises sont représentées au quartier général de la Brigade d'Europe du Sud-Est et dans le cadre du processus de la Réunion des ministres de la défense des pays de l'Europe du Sud-Est.

2. Initiative de la Charte adriatique

Dans le cadre de cette initiative, l'Albanie appuie une politique de la « porte ouverte », la promotion du dialogue politique et du bon voisinage, le renforcement de la coopération aux fins de représentations communes, ainsi que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme radical.

3. Force d'intervention médicale des Balkans (Balkan Medical Task Force)

L'objectif de la force d'intervention médicale des Balkans est d'améliorer l'exploitation des capacités médicales militaires disponibles dans la région des Balkans occidentaux, dans le cadre d'une unité médicale plurinationale déployée pour des périodes de plus d'un an.

4. Centre pour la coopération en matière de sécurité (RACVIAC)

La mission du RACVIAC est de favoriser le dialogue et la coopération sur les questions de sécurité en Europe du Sud-Est grâce à une collaboration entre les pays de la région et leurs partenaires internationaux.

En outre, dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays de la région et au-delà, le Ministère de la défense poursuit des activités au titre de plans conjoints bien définis. Même dans un cadre bilatéral, il entend promouvoir le dialogue et la coopération.

En ce qui concerne la participation aux régimes internationaux de contrôle des biens à double usage, l'Albanie, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale de contrôle des exportations, a lancé des procédures internes pour évaluer la possibilité de devenir partie à l'Arrangement de Wassenaar. L'évaluation a été menée en coopération avec le Ministère des affaires étrangères et avec toutes les autres institutions qui participeront à ce processus. Au cours de l'évaluation préalable menée par le Ministère de la défense, l'Autorité de contrôle des exportations et le Ministère des affaires étrangères ont conclu que l'Albanie respectait pleinement les critères de candidature fixés.

Cependant, le processus visant à démontrer le respect des critères et à constituer un dossier de candidature demande du temps. En effet, pour chaque critère, il faut présenter une liste exhaustive d'éléments et y joindre des informations concernant le cadre législatif, les politiques, les questions techniques et les statistiques.

Le Ministère de la défense et l'Autorité nationale de contrôle des exportations sont engagés dans ce processus et recueillent toutes les informations nécessaires auprès des institutions concernées.

L'Albanie participe également à l'Initiative des centres d'excellence de l'Union européenne visant à atténuer les risques dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Lancée en 2010, cette initiative fait écho au plan d'action dans le domaine de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire qui est mis en œuvre au sein de l'Union européenne. Son objectif principal est de faciliter la coopération régionale afin d'améliorer les capacités dans les domaines concernés.

Algérie

[Original : français] [27 mai 2021]

L'adoption par l'Assemblée générale, le 7 décembre 2020, de sa résolution 75/86 réaffirme l'attachement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la promotion de la paix et au renforcement des liens de coopération et d'amitié entre les peuples et les pays de la région de la Méditerranée.

Les enjeux de sécurité et de coopération dans la région de la Méditerranée nécessitent aujourd'hui la définition d'une stratégie globale et collective articulée autour d'une approche transversale de partenariat et de coopération incluant toutes les initiatives visant à faire de cette région une zone de paix, de stabilité et de prospérité durables.

Dans ce contexte, l'Algérie réitère son engagement à œuvrer en faveur du renforcement de la coopération économique, sociale et culturelle dans la région de la Méditerranée. Elle souligne, de surcroît, la pertinence d'une lutte collective contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de relever les défis multidimensionnels qui menacent tous les pays de la région.

Fidèle à ses principes, l'Algérie n'a eu de cesse d'appeler à la promotion et à la mise en œuvre des principes de coopération, d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel dans le pourtour méditerranéen, région qui occupe une place de choix dans sa politique étrangère.

C'est un fait indéniable que les impératifs de sécurité et de stabilité ont acquis une dimension globale imposant une interdépendance entre les régions et les États. Dans ce sillage, l'Algérie demeure pleinement convaincue du principe fondamental de l'indivisibilité de la sécurité en Méditerranée, qui requiert une stratégie collective de coopération dans une optique de développement, de stabilité et de paix. Dans ce contexte, elle a toujours axé ses efforts sur le développement des relations de confiance durable entre les pays des deux rives de la Méditerranée.

Depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue à Helsinki en 1975, l'Algérie œuvre avec abnégation en faveur de la promotion de la paix, du renforcement de la coopération et de la consolidation des liens d'amitié entre les peuples et les nations du bassin méditerranéen. C'est pourquoi elle estime que toute réflexion sur l'avenir du système de sécurité dans la région européenne doit, partant du caractère indivisible de la sécurité, intégrer automatiquement la dimension méditerranéenne, qui constitue le seul garant de la préservation des intérêts vitaux des uns et des autres dans la région.

Force est d'admettre, parallèlement, que la sécurité et le développement en Méditerranée sont intrinsèquement liés à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Il ne fait aucun doute que les défis hétéroclites liés à la sécurité en Afrique

menacent la paix et la stabilité des peuples africains, et se répercutent également sur la région méditerranéenne, compliquant de facto les possibilités de coopération entre les deux rives.

Par conséquent, la réponse adéquate à la problématique de la sécurité et de la coopération en Méditerranée doit être conçue dans un cadre global prenant en charge les intérêts et préoccupations des pays des deux rives, tant sur les plans de la politique, de la sécurité et de l'économie que sur le plan humain.

C'est dans cette perspective que l'Algérie recommande à l'Assemblée générale l'adoption, de manière régulière et soutenue, d'un projet de résolution sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. L'Algérie contribue, à travers cette résolution, à la volonté commune de renforcement de la coopération du point de vue de la sécurité et des dimensions culturelles et économiques dans l'espace méditerranéen.

Forte de ses principes fondés sur la promotion du multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits, l'Algérie continue de contribuer aux différents processus politiques, notamment dans les crises libyenne et malienne. Dans la même veine, elle participe, en offrant son expérience, à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière dans la région du Sahel, à travers une coopération bilatérale active et un engagement indéfectible au sein des efforts continentaux et internationaux en la matière.

Cette action collective s'étend également aux phénomènes climatiques et migratoires. En effet, parmi toutes les régions concernées par les changements climatiques, la Méditerranée est particulièrement vulnérable en raison de la hausse des températures, du déclin des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer et de la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, entraînant des pénuries d'eau et de nourriture et mettant en péril la stabilité dans la région et au-delà. Ainsi, la rive sud de la Méditerranée est gravement touchée par les changements climatiques, et sa rive nord est d'ores et déjà atteinte par leurs conséquences sociétales, notamment du fait de la désertification en Méditerranée, qui intensifie davantage la pression migratoire sur les pays de la région.

L'Algérie a toujours réaffirmé sa volonté de continuer à agir sur la base d'une approche globale, concertée et équilibrée en matière de gestion de la question migratoire, fondée sur l'impératif de prendre en charge les causes profondes de cette dernière.

Partant de ce constat, l'Algérie inscrit son action au niveau régional à travers les différentes initiatives méditerranéennes et africaines qui traduisent son engagement à respecter ses obligations internationales en matière de réalisation des objectifs de développement durable, de réduction des effets négatifs des changements climatiques et de lutte contre la désertification.

Les efforts louables entrepris par l'Algérie dans le renforcement de la coopération et de la sécurité dans la région de la Méditerranée sont illustrés, à titre non exhaustif, par les initiatives décrites ci-dessous.

I. Partenariats développés dans l'espace méditerranéen

1. Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5)

Sur le volet euro-méditerranéen, l'Algérie conçoit le Dialogue 5+5 comme un forum de concertation efficace pour le renforcement de la coopération en matière de sécurité. Convaincue que la sécurité de la Méditerranée est indissociable de celle du continent européen, l'Algérie estime que la dimension sécuritaire et les

21-08274 5/19

préoccupations légitimes soulevées par les pays de la rive sud en la matière devraient être intégrées à ce dialogue.

Depuis la création de ce forum de dialogue et de coopération dont elle est un membre actif, l'Algérie œuvre à la promotion d'un dialogue constructif qui traduit de plus en plus la prise de conscience des pays membres notamment vis-à-vis des enjeux de paix et de sécurité de la région dont le traitement nécessite, à l'évidence, une approche holistique et solidaire. L'Algérie est convaincue que le dialogue politique au sein de l'espace méditerranéen constitue le moyen idoine pour la recherche de solutions adaptées et efficaces aux crises et aux foyers de tensions qui secouent la région, ainsi que pour le développement et l'intensification des partenariats en Méditerranée occidentale.

Force est de constater que les rencontres tenues dans le cadre de ce dialogue ont permis, jusque-là, d'adopter des mesures concrètes visant à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. À cet égard, des recommandations importantes ont été adoptées, lors de la quinzième Conférence des ministres des affaires étrangères du Dialogue 5+5, tenue à La Valette en janvier 2019, coprésidée par l'Algérie et Malte. Cette conférence a été suivie en 2020 par la seizième rencontre, qui avait pour thème « Ensemble pour la sécurité collective et le partenariat dans le bassin occidental de la Méditerranée ». L'Algérie a souligné, à cette occasion, l'impératif d'une approche globale intégrant les dimensions sécuritaires pour combattre et éradiquer les réseaux criminels liés à la traite des personnes.

Il convient ainsi de signaler le fait que toutes les mesures envisagées dans ce cadre par l'Algérie prennent en considération le lien existant entre la sécurité et le développement, ainsi que le rôle moteur de l'Algérie en matière de lutte antiterroriste et sa contribution dans la stabilité et la sécurisation de la région.

2. Initiative 5+5 Défense

La sécurité et la stabilité dans la région de la Méditerranée sont indivisibles, et la coopération engagée ces dernières décennies sur la question de la sécurité régionale pour affronter ensemble les défis au moyen d'un dialogue renforcé entre les deux rives du bassin occidental est primordiale.

La typologie des menaces et des risques impose la redéfinition des conditions de prise en charge de la sécurité nationale, régionale et internationale. Dans un tel contexte, l'objectif de l'Algérie est de ne pas subir les effets de l'incertitude liée aux vulnérabilités identifiées, en donnant la priorité à ses intérêts propres et à sa sécurité.

Dans un contexte évolutif et changeant, l'Algérie se doit de consolider sa place et son rôle pour atténuer ces vulnérabilités et contenir les menaces globales en promouvant le dialogue et la concertation à travers sa contribution, dans un cadre consensuel, aux mécanismes de coopération régionale. Une approche globale est pour cela nécessaire dans la perception et le traitement des questions de défense et de sécurité, conçue dans une logique de démarche partagée dans un esprit de solidarité et d'intérêts communs. Dans cet esprit, le Dialogue 5+5 s'inscrit comme une initiative spécifique et transversale pour une coopération et un développement multilatéraux en Méditerranée occidentale.

Les échanges en matière de coopération entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée sont centrés sur le bilatéralisme. En dehors de ces voies, les multiples initiatives de coopération régionale que sont, entre autres, le Processus de Barcelone, l'OSCE, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN et l'Union pour la Méditerranée, ont permis de développer des actions limitées.

À titre d'exemple, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN propose essentiellement des actions militaires à sens unique, du nord vers le sud. Quant à l'Union pour la Méditerranée, les problèmes structurels qui nuisent à son action, de même que certains différends comme le conflit israélo-palestinien, entravent la démarche des pays dans leur approche stratégique des questions de sécurité et de défense. En revanche, la particularité que constitue la valeur ajoutée de l'Initiative 5+5 Défense réside dans son caractère informel, la flexibilité dans son action, le pragmatisme et le consensus.

L'absence d'instrumentalisation de l'Initiative 5+5 Défense de même que la proximité géographique et culturelle entre les pays ont permis une approche stratégique et fonctionnelle de coopération, avec une mise en œuvre à géométrie variable en matière de défense et de sécurité.

De toute évidence, la proximité géographique concourt à une interdépendance entre les pays de la région en matière de sécurité. La menace de Daech en Iraq et en Syrie a un impact sur la sécurité dans l'espace méditerranéen, de même que le recrutement des combattants constitue une menace majeure pour l'ensemble des pays membres. La lutte contre le crime organisé exige également un engagement durable et solidaire.

La situation au Sahel, sur les plans sécuritaire et humanitaire, ne peut être occultée par les pays du sud et du nord de la Méditerranée occidentale. L'instabilité politique dans les pays de la région subsaharienne, le phénomène de l'immigration clandestine et ses effets sur la société, la criminalité transnationale organisée, le trafic des êtres humains, les trafics d'armes et de drogue, le sous-développement de plus en plus accentué, la pauvreté, et l'expansion des maladies et des épidémies représentent un terreau propice au développement du terrorisme.

La sécheresse, la famine et la rareté de l'eau ont des conséquences particulièrement graves en matière de sous-développement et de capacité des pays confrontés à ces phénomènes à maîtriser et à protéger les populations et les frontières. Les régions concernées constituent un environnement propice au développement du terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, avec un transfert de ces menaces vers le nord de l'Afrique et le sud de l'Europe.

En conséquence, la lutte contre ces risques nécessite une unification de la vision et des actes autour d'une stratégie commune entre les pays de la région, reposant sur la concertation, la coopération et la coordination.

De par sa situation géographique, l'Algérie, concernée par les défis en provenance du Sahel et dans son périmètre frontalier, se doit d'anticiper les évolutions dans la région, de les prévoir, d'y réagir et de peser sur ces évolutions.

Le contexte géostratégique actuel pose la question fondamentale de la maîtrise des risques et des conflits, ce qui conduit à la définition d'une stratégie nouvelle sur les questions de sécurité.

Dans un contexte international et régional marqué, entre autres, par la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et une immigration clandestine « intense », l'Initiative 5+5 Défense se distingue des autres instruments de coopération en matière de sécurité par sa capacité à permettre un dialogue régulier de même qu'une coopération militaire effective et solidaire entre les pays membres.

Ce partenariat sur les questions de défense et de sécurité va permettre aux pays membres de l'Initiative 5+5 Défense d'élaborer et de partager une vision commune sur les enjeux sécuritaires pour la paix et la stabilité dans l'espace géographique qui les réunit.

Le lancement de l'Initiative 5+5 Défense en décembre 2004 à Paris répond au souci de contribuer à l'élaboration d'une vision partagée entre les 10 pays membres sur les questions de défense et de sécurité en mettant en œuvre une coopération opérationnelle dans les domaines de la sécurité maritime, de la contribution des forces armées à la protection civile, de la sûreté aérienne, de la formation et de la recherche universitaire. Cette coopération a depuis été élargie à d'autres thématiques.

À travers les conférences de haut niveau programmées annuellement, dont celle des ministres de la défense, qui définit les directives stratégiques des activités à venir de l'Initiative 5+5 Défense, celle des chefs d'état-major des armées, qui établit les activités opérationnelles dont les exercices, réunions et séminaires dans les domaines de la sécurité maritime, de la sûreté aérienne, de la contribution des forces armées à la protection civile, de la cyberdéfense et de la cybercriminalité, celles des chefs d'état-major Air et Marine, des directeurs des services de santé des armées, ainsi que les réunions du Comité directeur, l'Initiative a pris une importance contribuant à sa visibilité dans l'espace méditerranéen et forme une passerelle entre les pays des deux rives de la Méditerranée occidentale constituant une valeur ajoutée qui renforce son opérationnalité sur la base d'intérêts communs.

Les actions cohérentes et adaptées aux préoccupations sécuritaires en Méditerranée occidentale, mises en œuvre à travers les plans annuels, permettent aux parties de s'inscrire dans un processus de prise de conscience des enjeux selon des approches participatives et solidaires, pour la formulation de priorités et l'application de réponses en adéquation avec les besoins et perspectives des pays membres. Les exercices de surveillance et de sécurité maritime (Seaborder), de lutte contre la pollution marine accidentelle, de recherche et de sauvetage, de sûreté aérienne (Circaete) de même que de contribution des forces armées en matière de gestion des catastrophes naturelles, entre autres, ont permis au fil des ans d'assurer l'interopérabilité et l'emploi des moyens militaires sur la base de manuels de procédures communes établis entre les forces armées des pays membres.

Dans un contexte informel et un format circonscrit de fait, basé sur la libre volonté des parties, le consensus unanime et le pragmatisme, l'Initiative 5+5 Défense s'est érigée comme un modèle de coopération équilibré dans une convergence de vues sur les questions d'intérêts communs, sans contrainte institutionnelle. La souplesse dans ses procédures confère à ce forum l'efficacité nécessaire à l'atteinte d'un niveau de coopération pertinent.

Les acquis de cette coopération restent substantiels et appréciables au regard de l'approche transversale du dialogue instauré, de l'identification des enjeux et des défis sécuritaires dans la région, et des actions entreprises pour mettre en œuvre les objectifs mutuellement partagés. Son *modus operandi* a généré une « identité fonctionnelle » de l'Initiative 5+5 Défense et une convergence de vues dans l'évaluation des risques.

La coopération portée par ce forum – outre la sécurité maritime, la contribution des forces armées à la protection civile en cas de catastrophe naturelle, la sûreté aérienne, la formation et la recherche universitaire – s'est développée vers la cyberdéfense, la lutte contre la pollution marine, la recherche et le sauvetage, la médecine d'urgence, la lutte contre les changements climatiques et ses incidences sur la sécurité, les forces spéciales, les drones, la lutte contre les engins explosifs improvisés de même que la question du genre et l'égalité des chances dans les forces armées.

L'Algérie a sollicité en décembre 2020 et en mars 2021 l'introduction du stress hydrique comme domaine de coopération, au regard de la gravité de ce phénomène majeur, porteur de désordres politiques, sécuritaires, sanitaires et économiques.

En effet, la Méditerranée est considérée comme une zone géographique sensible, caractérisée par sa grande vulnérabilité et son exposition aux changements climatiques, et affectée par des phénomènes comme la dégradation du sol, la désertification et la pénurie d'eau. Il faut ajouter à cela les exodes de populations en provenance du Sahel. La rareté de l'eau place en contexte la multiplicité des conflits et la tendance à des mouvements migratoires du sud vers le nord.

Les pays membres de l'Initiative 5+5 Défense se sont inscrits pleinement dans ce processus de prise de conscience liée au stress hydrique.

Par ailleurs, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de son impact sanitaire sur les populations, l'Algérie a mis en évidence l'importance d'une rencontre des directeurs des services de santé des armées des pays membres, pour mettre en commun leurs expériences devant ce risque sanitaire planétaire, en abordant ces questions à travers le prisme sécuritaire. Cette démarche pourrait donner naissance à « un nouvel ordre régional sanitaire », si les pays membres intensifiaient leur coopération.

De même, il serait judicieux que les pays membres se penchent sur la mise en place d'un système consacré à la formation et à la gestion des épidémies et des pandémies, pour partager les expériences et les connaissances acquises en la matière.

Les politiques nationales pourraient être complétées à la faveur des instruments multilatéraux de coopération en matière sanitaire, et apporter une valeur substantielle au développement du Dialogue 5+5.

La prise en compte de ces deux problématiques (stress hydrique et pandémie de COVID-19) constitue une étape essentielle nécessitant d'en mesurer clairement les conséquences, d'identifier les actions à mener, et de déterminer les limites et les risques induits.

Malgré l'asymétrie géopolitique entre les pays des deux rives de la Méditerranée occidentale, les champs d'action couverts par l'Initiative 5+5 Défense constituent une plus-value au titre de la coopération régionale. Cette valeur ajoutée pourrait être également bonifiée en étant couplée à l'action d'autres composantes du Dialogue 5+5 pour les questions à dimension interministérielle.

Dans les domaines de coopération de l'Initiative 5+5 Défense, l'Algérie, en tant que pays membre, a organisé de 2005 à 2020 69 activités sur un total de 452, dont des exercices, des modules de formation, des études universitaires, des séminaires et des réunions. À deux reprises, l'Algérie a assuré la présidence de ce forum : la première fois en 2005 et la seconde en 2016.

L'Algérie a participé à l'élaboration de quatre manuels de procédures communes pour les exercices maritimes et aériens et la gestion des catastrophes naturelles, comme elle a été un partenaire actif dans la mise sur pied de projets porteurs, à savoir : le Collège 5+5 Défense, le Centre euromaghrébin de recherches et d'études stratégiques, le projet de centre de formation au déminage humanitaire, le Centre de coordination et de planification opératif non permanent pour la gestion des catastrophes naturelles, et le Réseau virtuel de contrôle du trafic maritime (V-RMTC).

3. Dialogue méditerranéen de l'OTAN

L'Algérie a adhéré, en mars 2000, au Dialogue méditerranéen de l'OTAN dans l'objectif de contribuer au renforcement de la sécurité collective dans l'espace méditerranéen, selon une approche globale et complémentaire avec les différentes initiatives et les différents cadres de dialogue en Méditerranée. Dans ce cadre, un troisième programme individuel de partenariat et de coopération a été conclu, le 22 avril 2021, entre l'Algérie et l'OTAN.

4. Dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme

L'Algérie et l'Union européenne ont mis en place, en application de l'accord d'association qui les lie, un sous-comité « Dialogue politique, sécurité et droits de l'homme » qui se réunit une fois par an, alternativement à Alger et à Bruxelles, avec pour objectif la concertation sur les principales questions d'intérêt commun en matière de sécurité. La dernière réunion du sous-comité s'est tenue le 19 octobre 2020.

Les deux parties ont également adopté en 2017 cinq priorités communes de partenariat, dont une consacrée au dialogue stratégique et sécuritaire.

En aval et en appui à ce mécanisme, l'Algérie et l'Union européenne ont amorcé un dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale. La première session s'est tenue à Bruxelles en octobre 2017 et la seconde à Alger, le 12 novembre 2018. Ce forum offre périodiquement l'occasion d'une consultation exhaustive sur les grandes questions internationales et régionales de l'heure, ainsi que sur les défis globaux comme le terrorisme, les défis environnementaux et la migration.

Il convient par ailleurs d'ajouter que le Conseil d'association entre l'Union européenne et l'Algérie constitue un cadre de dialogue politique, de coopération et d'échange sur les questions liées à la sécurité entre les deux parties. Celles-ci échangent leurs analyses sur les multiples crises dans la région, notamment en Libye et au Sahel, et sur les efforts consentis en matière de lutte contre la radicalisation, de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme. La dernière session du Conseil d'association, coprésidée par le Ministre des affaires étrangères algérien et le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, s'est tenue le 7 décembre 2020 et a permis aux parties d'échanger sur les questions liées au Sahara occidental, à la Libye, au Mali et au Sahel.

5. Dialogue méditerranéen de l'OSCE

L'Algérie participe activement, en sa qualité de partenaire méditerranéen, aux activités méditerranéennes de l'OSCE, notamment celles relatives à la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, à la migration et au trafic des armes légères et de petit calibre.

L'OSCE devrait, dans cette optique, mieux souligner l'importance cruciale de la Méditerranée pour la paix et la sécurité en Europe, en conférant davantage de visibilité politique aux activités ayant trait à la promotion de la stabilité et de la sécurité dans la région méditerranéenne, et en mettant l'accent sur la capacité contributive des pays méditerranéens de la rive sud en tant que partenaires actifs et engagés dans la stabilisation de cette région du monde.

6. Centre d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région de l'Afrique du Nord et du Sahel

L'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne vise à promouvoir et à dynamiser la coopération entre les pays d'Afrique du Nord et du Sahel, d'une part, et ceux de l'Union européenne, d'autre part, dans le domaine de la gestion et de l'atténuation des risques liés à l'usage des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Cette initiative vise également à développer et à mettre en œuvre une stratégie cohérente et coordonnée pour renforcer les

capacités institutionnelles des pays de la région, afin de mieux sécuriser les frontières contre la contrebande de ces matières.

Depuis son inauguration à Alger, en décembre 2015, le bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative relative aux centres d'excellence a permis de lancer quelques projets de coopération dans le domaine. Les plus récents concernent la coopération dans la détection des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires au niveau des postes frontaliers, le transport terrestre des produits chimiques et biologiques et, enfin, la gestion des déchets chimiques et biologiques.

L'Algérie a proposé de lancer un projet sur l'harmonisation au niveau régional des listes nationales des produits chimiques dangereux et sur la traçabilité de ces produits, afin de pouvoir lutter efficacement contre leur détournement à des desseins malveillants. Cette proposition a été accueillie favorablement au sein de l'initiative relative aux centres d'excellence.

Le dynamisme du bureau régional a été récompensé par le prix 2019 de la meilleure action « success story », décerné par le partenaire européen à la région Afrique du Nord et Sahel, à la suite de l'accomplissement de plusieurs exercices et formations de sensibilisation assurés par des experts locaux formés dans le cadre de cette initiative et de la coopération Sud-Sud.

Dirigé par l'Algérie, le bureau régional Afrique du Nord et Sahel couvre les pays suivants : le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Maroc, le Niger et la Tunisie. Il s'apprête à recevoir, prochainement, le Tchad en qualité de nouveau membre. Un tel élargissement permettra de couvrir toute la région du Sahel et de gérer de la façon la plus exhaustive possible les dangers liés à l'usage des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, dans cette région sensible du continent africain.

7. Programme régional sur la cybercriminalité avec les pays méditerranéens « CyberSud »

Convaincue des implications de la cybercriminalité sur la sécurité en Méditerranée, l'Algérie participe au développement d'un projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe qui a pour objectif le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de preuve électronique dans la région de la Méditerranée.

Dans le cadre de ce programme, l'Algérie a participé aux travaux de la troisième réunion du Comité directeur du programme CyberSud tenue en format virtuel, en décembre 2020, sur la cybercriminalité. Les activités prévues dans le cadre de ce programme régional, planifié initialement pour une durée de trois années, ont été prolongées jusqu'à la fin de décembre 2021 et sont en cours d'exécution.

8. Coopération régionale sur le contrôle des exportations d'armes

L'Algérie participe, avec les pays d'Afrique du Nord, aux activités relatives au contrôle des exportations d'armes lancées par l'Union européenne, et qui ont pour objectifs la promotion du dialogue régional sur la question et la discussion des thèmes d'intérêt commun en la matière entre les pays partenaires concernés.

Dans ce cadre, l'Algérie participe à la cinquième phase du programme de sensibilisation de l'Union européenne sur la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes, laquelle s'étalera sur les années 2021 et 2022.

L'Algérie participe régulièrement aux différentes activités de l'Union européenne visant la lutte contre les transferts illicites d'armes, notamment les armes

légères et de petit calibre. Dans ce contexte, elle a accueilli, en octobre 2019, les assises du quatrième séminaire interrégional pour les pays d'Afrique du Nord et de la politique européenne de voisinage sur le contrôle des exportations d'armes, organisées avec le concours financier et technique de l'Office fédéral de l'économie et du contrôle d'exportation allemand. Cet atelier a permis, notamment, la promotion d'un dialogue régional sur le contrôle des exportations d'armes et l'évocation des thèmes d'intérêt commun en la matière entre les pays partenaires concernés.

9. Coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

Des activités de coopération se développent entre l'Algérie et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs sur l'ensemble des thématiques inhérentes aux crimes émergents, notamment les cybermenaces, la collecte et l'analyse des données criminelles, la lutte contre le terrorisme et les crimes connexes. Dans le cadre de sa participation aux projets régionaux organisés par l'Agence, l'Algérie prend part au projet CT INFLOW, qui porte sur l'échange d'informations en matière de lutte contre le terrorisme et les actions relatives à la justice pénale.

Le partenariat entre l'Algérie et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs a pris la forme d'un programme d'échange au titre du projet régional de coopération intitulé « Partenariat UE/région MENA de formation à la lutte contre le terrorisme » (CEPOL CT). La première phase a été menée entre 2015 et 2017, et la deuxième entre 2018 et 2020. Dans ce cadre, l'Algérie et l'Agence ont organisé conjointement, en mars 2020 à Alger, un atelier régional sur le terrorisme en relation avec le crime organisé, qui a vu la participation des représentants de l'ensemble des États de l'Union européenne ainsi que ceux des pays partenaires méditerranéens de l'Agence.

En parallèle, l'Algérie a pris part aux quatre éditions du programme régional EUROMED Police.

II. Initiatives lancées sur le continent africain

Convaincue des liens entre la Méditerranée et l'Afrique en matière de sécurité, l'Algérie ne cesse de plaider pour le renforcement des mécanismes existant en Afrique, notamment ceux décrits ci-dessous, et pour l'appui par les organisations internationales concernées, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne.

1. Efforts de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel

La recrudescence des attaques terroristes dans la bande sahélo-saharienne a accentué les risques et menaces multiformes dans cette région, et ce, malgré la lutte sans relâche et la pression permanente exercées, avec minutie, par les forces de sécurité de l'Algérie et d'autres pays de la région.

Face à cette situation, l'Algérie a amorcé et mis en place, depuis 2007, une coopération régionale efficace pour la prévention et la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel. Cette initiative englobe le cadre stratégique et opérationnel militaire, ainsi que le lancement de programmes de développement économique et social destinés aux habitants des régions concernées.

Plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées en vue d'examiner et d'identifier les mesures nécessaires pour combattre les activités terroristes et leurs fléaux connexes dans la région. Une série de rencontres de chefs d'état-major des armées et de services de sécurité des pays de la région a également été tenue afin de

mettre en œuvre des mesures pratiques et opérationnelles visant la coordination entre les forces de sécurité des pays concernés.

Ce cadre de coopération a permis, également, la mise en place de programmes de formation des agents de sécurité et des services de douanes, assurés par l'Algérie au profit des pays de la région, afin de leur permettre de développer leurs propres capacités administratives, techniques et opérationnelles en ce domaine.

Partant de sa propre expérience, l'Algérie demeure pleinement consciente de la nécessaire place centrale d'un système de prévention structurelle et d'alerte précoce, à travers le renforcement de l'échange d'information et de la coopération judiciaire entre les États touchés dans ses différents cercles d'appartenance, en vue de rehausser l'efficacité de la coopération dans le cadre du Processus de Nouakchott de l'Union africaine et de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, l'expérience algérienne en matière de déradicalisation fournit sans conteste un exemple de réussite en matière de neutralisation du terrorisme. À cet égard, l'une des mesures mises en place par l'Algérie concerne l'association des imams et des prédicateurs de la région sahélo-saharienne afin de promouvoir les valeurs réelles de l'islam et de bannir les notions d'extrémisme par le dialogue et l'éducation.

2. Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme

Le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme, qui relève de l'Union africaine et dont le siège est à Alger, joue un rôle fort appréciable dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et les phénomènes associés, à l'instar du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Considéré comme un organe central et opérationnel dont l'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et intégrée, le Centre reflète la ferme volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale afin de mettre en œuvre une action concrète, urgente et collective pour endiguer le terrorisme, notamment par la centralisation des informations et des études sur le terrorisme.

Pour ce faire, le Centre organise, depuis son installation, plusieurs rencontres et ateliers destinés à des experts de plusieurs pays et organisations régionales, sur des thématiques liées au trafic d'armes transfrontalier, au crime organisé et au terrorisme. Ces ateliers ont permis l'élaboration de plusieurs recommandations visant à renforcer les capacités des pays concernés, en matière de contrôle transfrontalier et de lutte contre le trafic d'armes.

3. Organisation africaine de coopération policière

La mise en place en 2016 de l'Organisation africaine de coopération policière, dont le siège est à Alger, constitue un outil de coordination régionale dont la finalité est de renforcer la sécurité et la paix en Afrique, à travers une stratégie africaine harmonisée de lutte contre la criminalité. Cette forme de coopération policière couvre la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et la coordination, notamment dans le cadre des programmes d'appui et d'assistance lancés par les organisations internationales concernées.

Ce mécanisme a pour missions le développement et le renforcement des capacités des forces de police des pays africains, notamment à travers des programmes de formation ciblés et adaptés aux réalités des contextes africains dans les domaines de la police scientifique et technique, de l'évaluation des menaces criminelles, ainsi

que de la lutte contre la cybercriminalité et contre le trafic illicite des armes et des drogues. Il vise également à renforcer les capacités africaines en matière de consolidation et de coordination des forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, l'Organisation africaine de coopération policière entretient des liens étroits de coopération avec des organisations similaires, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs. Elle est perçue en tant que mécanisme de coopération policière entre les pays de l'Union africaine, mais aussi en tant qu'acteur important dans la sécurité de la région de la Méditerranée et interlocuteur potentiel pour les pays de la rive nord du bassin méditerranéen.

Nonobstant le report de la quatrième Assemblée générale de l'Organisation africaine de coopération policière, prévue à Abuja en octobre 2020, en raison des restrictions sanitaires engendrées par la pandémie de COVID-19, l'Algérie, en sa qualité de Présidente de ladite Assemblée générale, a organisé, le 11 mars 2021, la huitième réunion du Comité directeur de l'Organisation et, les 15 et 16 mars 2021, la deuxième réunion des chefs des bureaux de liaison nationaux de l'Organisation, dans la perspective d'examiner les aspects fonctionnels et organisationnels visant à améliorer la coopération entre les agences de police des États de l'Union africaine dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et les nouvelles menaces transnationales.

Chypre

[Original : anglais] [25 mai 2021]

La stabilité de la région méditerranéenne est une priorité pour Chypre, qui, par principe, s'emploie à coopérer avec tous les partenaires locaux désireux de garantir la sécurité de ce carrefour historique. Bien évidemment, les priorités immédiates de Chypre concernent la Méditerranée orientale. Les relations de bon voisinage, ainsi que le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'état de droit sont les principes fondamentaux de la politique que mène Chypre vis-à-vis de ses voisins. Tous les voisins de Chypre n'ont pas toujours approuvé cette position de principe, ni adopté la même démarche, sachant que Chypre a subi des atteintes à sa souveraineté et son intégrité territoriale de la part d'un voisin en particulier, qui a agi en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Dans le souci de promouvoir une stabilité durable, Chypre s'est employée à établir, conjointement avec la Grèce, des mécanismes trilatéraux de coopération avec ses voisins de la Méditerranée orientale. Ces interactions ont commencé à produire des résultats tangibles dans un large éventail de domaines de coopération, dont l'énergie, la lutte contre le terrorisme, l'environnement, les cybertechnologies et l'innovation, ou encore l'éducation. Ces mécanismes se sont révélés résilients et adaptables, et ont suscité un vif intérêt de la part de partenaires proches et lointains, parmi lesquels la France, l'Italie, les États-Unis, l'Union européenne et d'autres partenaires régionaux.

Consciente de l'importance que revêt l'énergie pour un grand nombre de ses partenaires régionaux, Chypre a également conclu des accords bilatéraux avec ses voisins afin de délimiter sa zone économique exclusive conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Signés avec l'Égypte, Israël et le Liban, ces accords se sont révélés essentiels à l'établissement d'un réseau de coopération pacifique fondé sur des règles. Malheureusement, tous les pays de la

région ne respectent pas le droit international et les droits souverains de leurs voisins et préfèrent recourir à la force, au détriment de tous.

La migration irrégulière est l'un des principaux sujets de préoccupation de ces dernières années. À Chypre, le nombre d'arrivées est en forte hausse. En plus d'avoir des retombées économiques manifestes, cette situation suscite des inquiétudes quant au fait que des terroristes pourraient se cacher parmi des migrants de bonne foi. Si elle est déterminée à aider les personnes dans le besoin, dans le plein respect de ses obligations internationales, Chypre considère la lutte contre le terrorisme comme un élément central de sa stratégie de sécurité nationale ; elle partage cette préoccupation avec ses partenaires régionaux, européens et internationaux, avec lesquels elle coopère étroitement.

III. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais] [31 mai 2021]

Le renforcement de la sécurité et de la coopération régionale dans le bassin méditerranéen, et plus généralement au Proche-Orient, reste en tête des objectifs du programme européen. Un voisinage méridional démocratique, plus stable, plus respectueux de l'environnement et plus prospère est une priorité stratégique de l'Union européenne. Vingt-cinq ans après le lancement du processus de Barcelone, l'Union européenne est déterminée à consolider et à approfondir son partenariat stratégique avec les pays du voisinage méridional. À cette fin et dans le cadre de la politique européenne de voisinage, le Commissaire européen au voisinage et à l'élargissement et le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont adopté, le 9 février 2021, une communication conjointe dans laquelle était proposé un programme ambitieux et novateur pour la Méditerranée. La communication conjointe repose sur un dialogue politique intensifié dans l'ensemble de la région méditerranéenne et a pour but de traiter les problèmes communs et de saisir les possibilités qui naissent de l'action collective. Le programme est un engagement renouvelé en faveur de l'état de droit, des droits humains et fondamentaux, de l'égalité, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la paix et de la stabilité. Il vise à ce que la région méditerranéenne connaisse un relèvement résilient et équitable après la pandémie, ainsi qu'une transition verte et numérique. En outre, il est essentiel d'aborder conjointement les problèmes liés aux déplacements forcés et à la migration irrégulière, de tirer efficacement et effectivement parti des avantages associés à la migration légale, au moyen de partenariats globaux adaptés et mutuellement bénéfiques, et de protéger les droits des personnes migrantes et réfugiées. Les efforts se poursuivront pour renforcer la coopération régionale, coordonnée par l'Union pour la Méditerranée, et pour appuyer la coopération infrarégionale et interrégionale, notamment avec les partenaires africains. Dans ce contexte, l'Union européenne étudiera la possibilité de coopérer aux niveaux régional, infrarégional ou trilatéral et de soutenir des initiatives conjointes entre pays partenaires dans tous les domaines.

Les conflits prolongés dans la région méditerranéenne sont un obstacle majeur à la stabilité politique et au développement durable. Les démarches communes visant à prévenir et à résoudre les conflits, à promouvoir la coopération en matière de sécurité, à atténuer les conséquences des conflits et à s'attaquer à leurs causes profondes figurent au rang des priorités absolues. L'Union européenne est l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire et d'aide au développement dans la région et peut recourir à un large éventail d'instruments dans le cadre d'une triple approche dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix. En tant

que garante de la sécurité, elle déploie des missions et des opérations militaires et civiles dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, mène des actions de médiation et de stabilisation et applique des mesures restrictives. Au titre du nouveau programme pour la Méditerranée, elle propose d'approfondir les partenariats en matière de sécurité avec les pays voisins, en tenant également compte des menaces récentes, telles que les menaces hybrides, les cybermenaces ou le crime organisé, qui apparaissent dans la région et ailleurs. Elle propose également de renforcer la coopération opérationnelle avec ses partenaires, y compris en ce qui concerne la sécurité maritime et les fonctions de garde-côtes. Ces partenariats doivent être conçus sur mesure, correspondre aux besoins respectifs des partenaires et jouir d'un soutien politique de haut niveau afin de garantir des résultats concrets. La coopération avec les organisations régionales et internationales est également essentielle ; l'Union européenne a notamment fait des déclarations conjointes avec l'OTAN, à Varsovie et à Bruxelles. L'Union européenne et ses partenaires du voisinage méridional ont un intérêt commun à soutenir un système multilatéral revitalisé et adapté aux besoins, avec l'ONU en son centre. L'Union européenne est désireuse de collaborer avec les partenaires du voisinage méridional dans les enceintes multilatérales, notamment dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de la paix et de la sécurité, et sur les questions mondiales qui sont à la base du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable. Elle souhaite également renforcer le commerce fondé sur des règles, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains et du droit international.

Dans la mesure du possible, l'Union européenne coopère avec les pays du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient sur des questions liées à la politique, à l'économie, à la sécurité et à la société civile. Elle reste la principale bailleuse de fonds et fournisseuse d'aide extérieure de la région.

L'Union européenne continue de mettre en œuvre les priorités fixées en matière de partenariats, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité, et d'appuyer les réformes socioéconomiques structurelles.

L'Union européenne continue de coopérer avec les partenaires du Sud aux fins de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, en soutenant le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration d'une législation adaptée. Grâce à des programmes de financement régionaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et à des domaines connexes, elle réunit des partenaires de la région pour agir de concert contre les menaces multiples qui touchent non seulement la région, mais aussi l'Union au sens large. En dépit des contraintes en matière de santé publique, des dialogues techniques sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme ont été organisés dans la région. Par exemple, le souscomité Union européenne-Tunisie sur la justice et la sécurité s'est réuni en mars 2021 et le sous-comité Union européenne-Algérie sur le dialogue politique, la sécurité et les droits humains s'est réuni en octobre 2020. Les experts en lutte antiterroriste et en sécurité poursuivent leurs travaux au sein des délégations de l'Union européenne, avec l'appui direct des États membres, et contribuent ainsi à améliorer la perception de la situation, à collaborer étroitement avec les autorités respectives et à définir des programmes de coopération ciblés. Ils font également office de référents auprès de leurs homologues locaux et internationaux pour les questions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, par exemple dans le cadre de la coordination de l'action des donateurs ou lors des réunions du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

La migration demeure une priorité absolue pour l'Union européenne et ses partenaires de la région, qui continuent d'œuvrer pour sauver des vies, s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, protéger les

frontières extérieures de l'Europe et améliorer la coopération avec les partenaires internationaux dans la région méditerranéenne et au-delà. Les principes de solidarité, de partenariat et de partage des responsabilités énoncés au Sommet sur la migration, tenu à La Valette en novembre 2015, continueront de guider l'action de l'Union européenne et de ses partenaires africains. Parmi les initiatives les plus récentes dans ce domaine figure l'élargissement des compétences de l'Agence européenne de gardefrontières et de garde-côtes. Le régime de l'asile dans l'Union européenne a été modernisé grâce à des bases de données d'identification telles qu'Eurodac. La surveillance a été renforcée au moyen du Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (gestion intelligente des frontières) et du Système européen de surveillance des frontières (Eurosur). Les forces de sécurité ont participé à des projets de coopération tels que la mise à l'essai européenne de l'environnement commun de partage de l'information dans le domaine maritime à l'horizon 2020 (European test bed for the maritime Common Information Sharing Environment – EUCISE2020) et le projet d'alerte précoce visant à améliorer la perception de la situation (Early Warning for Increased Situational Awareness project), notamment en matière de coopération maritime et frontalière, ainsi que le programme d'observation océanographique (Marine-Earth Observation), qui exploite des données du programme Copernicus aux fins de la sécurité maritime.

Le processus de Rabat est une initiative régionale concernant les migrations sur les deux rives de la Méditerranée. Dans ce cadre, les États membres de l'Union européenne coopèrent avec les pays du bassin méditerranéen dans le domaine de la gestion des migrations, comme le prévoit le plan d'action de Marrakech de 2018.

L'Union européenne appuie les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans la région au moyen de financements et d'une coopération technique. Elle collabore en particulier avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations, également dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine-Union européenne sur la Libye.

Une partie de l'aide fournie par l'Union européenne en matière de sécurité visait à parer aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région. En 2020, dans ce cadre, l'Union européenne a fait preuve de souplesse en s'attaquant rapidement aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 dans plusieurs pays.

Les missions et les opérations menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune le long des principaux itinéraires de migration permettent de renforcer la capacité régionale de faire face à des difficultés au niveau local, et notamment aux problèmes liés à la migration irrégulière. À terme, elles contribuent à la stabilité régionale. De 2015 au début de 2020, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale a participé aux efforts déployés pour rétablir la stabilité et la sécurité en Libye et la sécurité maritime dans la région de la Méditerranée centrale, en perturbant les activités des passeurs et des trafiquants d'êtres humains, en formant et en supervisant les garde-côtes libyens et en contribuant à l'application de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. En 2020, elle a été remplacée par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, dont l'objectif principal a été réorienté vers l'application de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, conformément aux résolutions 1970 (2011) et 2292 (2016) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux mesures prises par l'ONU contre l'exportation illicite de pétrole depuis la Libye et en faveur du renforcement des capacités et de la formation de la marine et des garde-côtes libyens.

Parallèlement, la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye épaule les autorités libyennes dans leur action de démantèlement des réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic de migrants,

la traite des êtres humains et le terrorisme. Elle collabore avec les autorités libyennes en matière de gestion des frontières, d'application de la loi et de justice pénale et assure la coordination entre les donateurs qui aident la Libye à subvenir à ses besoins dans ces domaines.

L'Union européenne s'inquiète de ce que des tiers instrumentalisent la pression exercée par les migrations le long de l'itinéraire de la Méditerranée orientale et diffusent des informations fallacieuses sur les souffrances des personnes qui empruntent cet itinéraire. À cet égard, il s'impose de renforcer la coopération et la capacité des partenaires de lutter contre ces problèmes.

Le nouveau programme pour la Méditerranée comprend un plan spécifique en matière d'économie et d'investissement, qui vise à stimuler la reprise socioéconomique à long terme dans le voisinage méridional. Dans le cadre du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne, jusqu'à 7 milliards d'euros seraient alloués à sa mise en œuvre pour la période 2021-2027, ce qui permettrait de mobiliser jusqu'à 30 milliards d'euros d'investissements privés et publics dans la région au cours des dix prochaines années. Parmi les autres grands instruments financiers concernant la région méditerranéenne figure le plan d'investissement extérieur de l'Union européenne, qui a été adopté en septembre 2017 et s'inspire du Fonds européen pour les investissements stratégiques. Il favorise les investissements dans les pays africains et européens voisins.

Les participants à la cinquième conférence de Bruxelles sur l'avenir de la République arabe syrienne et de la région, coprésidée par l'Union européenne et l'ONU et tenue le 30 mars 2021, ont envoyé un message de soutien ferme au peuple syrien. L'Union européenne continue de plaider en faveur d'un règlement politique de la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Elle reste la principale contributrice financière à l'action menée pour régler la crise syrienne, ayant alloué un montant total de 3,7 milliards d'euros pour 2021 et au-delà. L'Union européenne participe à la recherche d'une solution durable pour les réfugiés syriens, qui ne pourra être autre que celle d'un retour volontaire vers leur lieu d'origine, en toute sécurité et dans la dignité, dès lors que la situation sur le terrain le permettra, selon les conditions définies par le HCR.

Dans la région du Sahel, l'Union européenne fournit un soutien qui est essentiel pour la stabilité en Méditerranée et qu'elle augmente progressivement. Elle agit principalement dans les domaines suivants : lutte contre le terrorisme, soutien aux capacités de défense et de sécurité intérieure des pays, rétablissement de la présence de l'État dans les zones fragiles, développement à long terme et action humanitaire. Elle accorde une aide particulière au Groupe de cinq pays du Sahel, créé en 2014, et à sa force conjointe, constituée en 2017. La présence de l'Union européenne dans la région englobe des missions militaires et civiles déployées au titre de la politique de sécurité et de défense commune – notamment les missions au Mali et au Niger (EUCAP Sahel Mali et EUCAP Sahel Niger) et la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) – ainsi que des experts des États membres de l'Union.

L'Union européenne s'est jointe à la Ligue des États arabes, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine pour constituer le Quatuor pour la Libye, dont l'objectif est d'aider à trouver une solution à la crise.

En leur qualité d'États participants de l'OSCE, les États membres de l'Union européenne continuent de promouvoir la coopération et le dialogue sur les questions de sécurité au sens large, par l'intermédiaire du Partenariat méditerranéen mis en place par l'OSCE avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

La lutte contre la radicalisation et le terrorisme, la sécurité des frontières, la gestion des flux migratoires et le principe de non-discrimination figurent parmi les domaines d'action prioritaire de ce programme.

L'Union européenne souligne que, pour garantir la paix et la stabilité au niveau régional, il importe de respecter : a) la souveraineté, les droits souverains et la compétence que chaque État peut exercer sur ses zones maritimes conformément au droit international, et notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; b) le principe des rapports de bon voisinage. Elle rappelle que les activités contraires au droit international et aux rapports de bon voisinage, ainsi que les déclarations publiques provocatrices, ne font rien pour apaiser les tensions et créer des conditions propices à la stabilité régionale.

L'Union européenne a renforcé son dialogue politique avec les partenaires régionaux, notamment la Ligue des États arabes. Au titre du dialogue stratégique entamé en novembre 2015, l'Union et la Ligue ont poursuivi leurs travaux dans le cadre de groupes de travail conjoints et aux niveaux diplomatique et ministériel, s'appuyant sur les conclusions du sommet tenu en février 2019. L'Union européenne cherche également à collaborer avec les États du Golfe en vue de régler les problèmes dans la région, notamment ceux qui concernent la Libye, le processus de paix au Moyen-Orient, la Méditerranée orientale, la République arabe syrienne et l'Iraq.

Le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne permet de financer des projets d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans la région. Les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région méditerranéenne, y compris ceux d'Algérie et du Maroc, contribuent à réaliser ces tâches.